

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Septembre 2025

177x25

TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉGLISE SAINT BLAISE **AVENANTS N°2 ou 3 LOTS 1, 2, 3, 4**

En application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, une procédure adaptée ouverte a été lancée afin de désigner les prestataires pour la réalisation des travaux de rénovation de l'église Saint Blaise.

Par délibération N° 243X23 du 14/12/2023, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer les marchés de travaux décomposés en 11 lots :

N° LOT	DÉSIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT DU MARCHÉ € HT
1	Installations de chantier - échafaudages	Société Provençale d'échafaudage 13150 Boulbon	382 996,40
2	Maçonnerie - Pierre de taille - Plâtrerie - Sols - Renforts structurels - Assainissement	SELE 13760 Saint-Cannat	691 024,10
3	Couverture - Charpente	BOURGEOIS 30300 Fourques	317 809,53
4	Menuiserie	SUD FRANCE 83000 Toulon	259 514,85
5	Ferronnerie - Serrurerie	FERRONNERIE DU JONCAS 30500 Saint-Denis	64 546,00
6	Décors peints	SMBR 06200 Nice	121 902,78
7	Vitraux	VITRAUX IMBERT 13004 Marseille	59 970,00
8	Installations techniques	Maurice MIMOUNI 13006 MARSEILLE	213 286.52
9	Campanaire - Paratonnerre	AZUR CARILLON 83340 Flassans-sur-Issole	27 510,00
10	Sécurité	Infructueux – Absence d'offre	
11	Conception lumière	INEO PROVENCE 13127 Vitrolles	55 493,00 Offre de base

Par délibération N° 224X24 du 05/12/2024, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer les avenants n°1 aux lots n° 1, 2, 3, 4, 5 et 7.

Par délibération N° 131X25 du 26/06/2025, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer les avenants n°1 ou 2 aux lots n° 2, 3, 4, 6, 7, 11

Dans le cadre de l'avancement du chantier, des travaux supplémentaires ou modificatifs s'avèrent à nouveau nécessaires afin de tenir compte des derniers aléas rencontrés ainsi que des recommandations des architectes du patrimoine et des bâtiments de France dans le cadre de la rénovation d'un bâtiment ancien.

Ces modifications impactent les lots 1, 2, 3 et 4 de la manière suivante :

Lot	Prestations supplémentaires ou modificatives	Montant après avenant n°1 et/ou 2	Montant en plus ou moins-value en HT	Nouveau montant du marché en HT
1	Mise en place d'une sapine d'accès et d'étalement du palier d'arrivée de l'escalier de la Tour-Clocher pour reprise de ce palier	384 129.00€	+ 3 000.00€	387 129.00€
2	- Le projet de mise en lumière intérieure de l'église comprend la pose de luminaires sur les parements des chapelles latérales de la nef. Les doublages prévus au marché en soubassement sont mis à profit pour dissimuler les boîtiers des drivers des luminaires et la mise en œuvre de trappes de visite registrables s'avère nécessaires en vue de la maintenance future de ces installations techniques (+2482,62€HT) - Rectification d'une moins value pour prestation de cloison non réalisée, appliquée à deux reprises au détriment de l'entreprise (+1650€HT) - Des fissures non visibles sans l'échafaudage ont été mises à jour dans les glacis des contreforts et dans la baie nord-est, nécessitant un brochage pour garantir la stabilité des ouvrages (+ 2 800€HT)	755 752.70€	+ 6 932.62€	762 685.32€
3	Le dééchafaudage de la tour clocher a révélé un état très préoccupant du palier d'arrivée de l'escalier : - poutres porteuses largement pourries - hourdi béton très dégradé avec chute de béton En l'état, l'accès à ce palier est très dangereux car le risque de chute est réel. Il convient donc pour la suite des travaux et l'utilisation ultérieur de l'escalier de remplacer les porteuses, de poser un solivage puis un nouveau plancher.	361 127.07€	+ 6 169.12€	367 296.19€
4	La mise en œuvre de plinthes en pied des doublages intérieurs des chapelles et du transept s'avère souhaitable afin de protéger les parties basses des parements des chocs ou salissures liés aux futures opérations de nettoyage des sols.	257 732.72€	+ 2 254.00€	259 986.72€

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé et pris connaissance des avenants :

- AUTORISE le Maire, ou l'adjointe en charge de la commande publique à signer les avenants pour les lots n°1, 2, 3 et 4

- PRÉCISE que les crédits nécessaires au paiement des prestations sont inscrits au budget d'investissement

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
AUDREY VILLE

LE MAIRE
MICHEL AMIEL